

NOTE EXPLICATIVE VISÉE À L'ARTICLE 13 DE L'AGW DU 5 MARS 2008

LA GESTION ET LE COÛT VÉRITÉ DES DÉCHETS.

Commune:	SILLY	Intercommunale:
		IPALLE
Nombre d'habitants:	8.234	Données 2019

1. La production de déchets des ménages et leur gestion.

Hors déchets communaux	Moyenne en Région wallonne kg/an/hab	Moyenne à Silly kg/an/hab	
Ordures ménagères brutes (OMB, voir graphique) ³	135,35	141,24	Porte A Porte / Incinération avec production d'électricité
Déchets organiques	16,68	4,17	Points d'apport volontaire-Parc à container/biométhanisation
Déchets verts ¹	60,53	70,45	Parc A Container (PAC) / compostage
Encombrants ¹	48,34	41,44	PAC / incinération avec production d'électricité fraction non combustible envoyée en CET (décharge)
Déchets inertes ¹	87,22	72,76	PAC / valorisation
Bois ¹	38,41	43,47	PAC / valorisation
Papiers/cartons ¹	47,84	43,69	PAC et PAP / valorisation
Verre ¹	30,34	28,56	PAC et Bulles à verre / valorisation
PMC ¹	16,39	18,47	PAC et PAP / valorisation
Métaux ¹	7,49	9,67	PAC / valorisation
DEEE ¹	6,19	8,61	PAC / valorisation / élimination
Autres ²	6,16	8,95	PAC / valorisation ou élimination
Total	501,30	482,85	

	2017	2018	2019
Votre commune	150,16	146,37	141,24
Moyenne régionale	138,48	137,85	135,35
Minimum en Wallonie Picarde	132,26	123,50	119,49

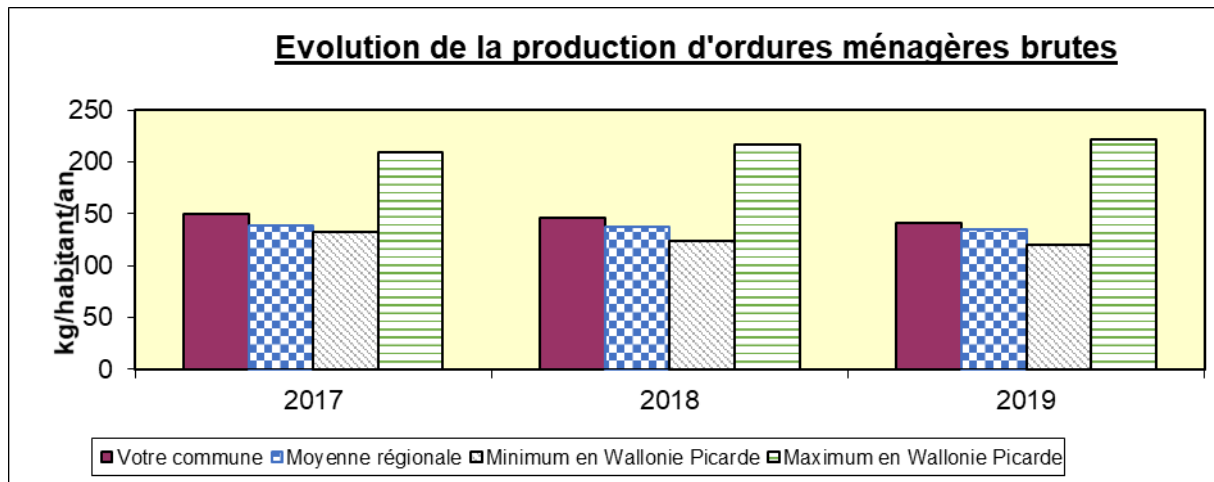
¹ Données de l'intercommunale (moyenne de la Wallonie Picarde)

² Hors bâches et films agricoles

³ Hors déchets communaux

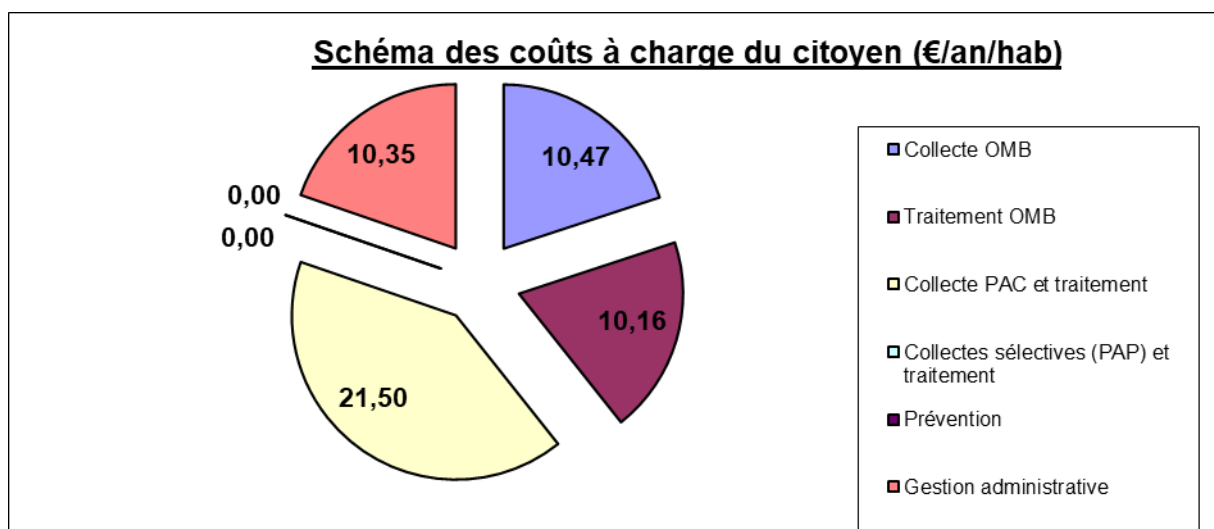
Maximum en Wallonie Picarde	209,51	216,14	221,86
-----------------------------	--------	--------	--------

(*) Hors déchets communaux



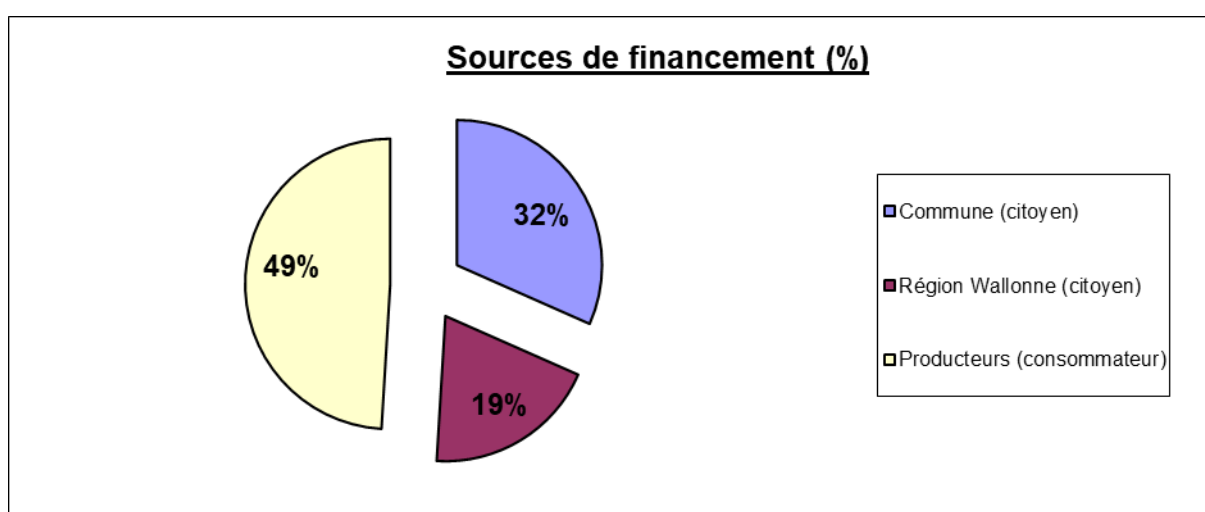
2. Le coût de vos déchets

Schéma des coûts	€/hab
Collecte Ordures ménagères Brutes (OMB)	10,47
Traitement OMB	10,09
Collecte PAC et traitement	21,50
Collectes sélectives (PAP) et traitement	inclus
Prévention	inclus
Gestion administrative	10,35



3. Le financement de la gestion des déchets

Financement	%	€/hab
Commune (citoyen)	36%	10,16
Région Wallonne (citoyen)	22%	6,25
Producteurs (consommateur)	42%	11,96
		28,37



4. Votre effort financier envers la commune et le service y afférent

- a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion des déchets. Le service minimum permet aux citoyens de se débarrasser de ses ordures ménagères brutes (collecte et traitement). Il permet également un accès aux parcs à conteneurs selon les modalités du règlement en vigueur pour s'y débarrasser de manière sélective et après tri des fractions suivantes: déchets inertes, encombrants, bois, végétaux, papiers/cartons, métaux, DEEE, PMC, verre, pneus, asbeste-ciment, déchets spéciaux, piles, huiles minérales, verre plat, frigolite, plâtre, films en plastique et graisses organiques.

Le service minimum permet aussi de se débarrasser des emballages PMC et du papier/carton en porte-à-porte dans le cadre de la collecte financée par FOST+ ainsi que l'accès aux bulles à verre. Ce service inclut la fourniture de XXX sacs adaptés à la collecte des ordures ménagères brutes (voir synthèse du règlement- taxe au verso de l'avertissement extrait de rôle).b)

Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures sociales (voir synthèse du règlement-taxe au verso de l'avertissement-extrait de rôle)

5. **Votre contribution via l'achat de certains produits** Ci-dessous, vous trouverez le coût moyen par habitant et par an que le consommateur des produits ci-dessous supporte :

Produits	Contribution 2017 (€/hab/an)
PMC	10,8
DEEE	1,765
Huiles usagées de moteur	0,103
Huiles usagées de friture	0
Piles	1,65
Pneus	1,83
TOTAL	16,15

LE ZERO DECHET, JE M'Y METS !

Pour ne plus consommer sans tenir compte de la gestion des déchets et de son impact environnemental, il est nécessaire de réfléchir à une organisation en mode « zéro déchet ».

REFUSER

Ce dont vous n'avez pas besoin : objets promotionnels, flyers, échantillons... Déterminez quels sont vos besoins réels et refusez le superflu qui encombrera vos armoires et terminera très vite à la poubelle.

Refusez également les emballages à usage unique : optez pour des produits durables, en vrac et à la découpe. Utilisez une boîte à tartine, une gourde, des bocaux, des sacs réutilisables...

REDUIRE

Limitez l'utilisation des produits onéreux et polluants : détergents, détartrants, nettoie-fours, eau de Javel, ammoniacque... Vous trouverez des alternatives et des recettes à réaliser facilement soi-même sur www.moinsdedechetsdangereux.be.

Adoptez une utilisation rationnelle du papier : imprimez et photocopiez en recto/verso, apposez un autocollant « Stop Pub » sur votre boîte-aux-lettres... Consultez les astuces sur www.moinsdepapier.be.

Réduisez le gaspillage alimentaire en planifiant vos courses et en n'achetant que ce dont vous avez besoin. Accommodez vos restes de cuisine, sans pour autant manger un aliment suspect !

REUTILISER / REPARER

Avant d'acheter un article neuf, réutilisez ce que vous avez à la maison.

N'hésitez pas à aller faire un tour dans les Ressourceries. Une foule d'objets de seconde main et en bon état sont vendus à très bas prix ! Contacts : www.recasbl.be et www.lapoudriere.be.

Pensez aussi à la réparation : appareils électroniques, vêtements, jouets... rendez-vous dans un Repair Café pour prolonger leur durée de vie !
www.repairtogether.be

Ressourcerie la plus proche de Silly : le Carré à Ath 068/64.67.15 - Square des Locomotives, 6 - 7800 Ath et la Poudrière (069/77.43.44) Rue Neuve Chaussée, 80 à 7060 Péruwelz.

RECYCLER

Triez correctement le reste de vos déchets : papiers-cartons, verre, PMC, encombrants...

Déposez-les au recyparc ou à la collecte en porte-à-porte, ils pourront ainsi être recyclés.

www.ipalle.be/le-bon-tri-des-dechets/

RENDRE A LA TERRE

Compostez à domicile vos déchets de cuisine et vos déchets de jardin. Des questions sur la manière de procéder ? Des techniciens de terrain se tiennent à votre disposition chez Ipalle et des guides composteurs peuvent vous venir en aide. Ipalle encadre également les initiatives de compostages de quartier : n'hésitez pas à contacter le 069/84.59.88 ou compost@ipalle.be.

Nouveauté ! : Vous n'avez pas la possibilité de réaliser votre compost à domicile, vous pouvez demander un badge afin de déposer vos déchets organiques dans les bulles semi enterrées prévus à cet effet et au nombre de 3 sur la commune.

Plus d'infos sur www.ipalle.be.

S'INFORMER

Consultez également le site internet www.smogey.org qui recense et fédère les initiatives de développement durable et qui est soutenu par le Centre culturel de Silly.